## À Faire:

1. **Trouvez les plateformes de médias sociaux de votre section locale et de votre division; aimez-les ou suivez-les. Invitez vos collègues dans votre liste d'amis personnels de suivre la page ou le groupe.** Il est surprenant de constater combien de membres ne savent même pas que leur syndicat est actif sur les médias sociaux. En mars 2018, la page du SCFP NB compte environ 2000 abonnés. Nous estimons qu'un membre sur 15 suit la page du SCFP. Pourquoi? Parce que le nombre d’abonnés d’une page augmente d’une manière « organiques »: bouche à oreille, partages et invitations. Plus vous invitez de gens, plus le message de votre syndicat sera entendu.
2. **Soyez créatif. Les médias sociaux fonctionnent parce que vous les concevez, façonner et moulez le contenu**. Il est important que les membres partagent et relayent les messages et les événements officiels du syndicat. Cependant, rappelez-vous les médias sociaux sont interactifs: la communication va dans les deux sens. Il ne faut pas automatiquement « acheminer à tous » sans y ajouter d’explications ou de contexte. La plupart du temps, vos lecteurs sont vos amis et ils veulent entendre votre point de vue, voir vos photos, lire vos blagues sur les questions syndicales ou des événements que vous partagez.
3. **Participez.** Une « armée virtuelle », ça se bâtit. Si vous possédez déjà des compétences en médias sociaux, veuillez aviser les membres de l’exécutif de votre section locale. Ils ont toujours besoin de membres prêts à assumer une certaine responsabilité pour le travail en ligne. Plus on est nombreux, moins le travail est dur!
4. **Soyez pertinent**. Lorsque vous affichez un message syndical, réfléchissez à ce que vos amis et collègues de travail pourraient vouloir lire plutôt que ce que vous avez envie de dire. Défoulez-vous avec modération et rappelez-vous vos amis ne sont pas là juste pour vous écouter vous défouler. Évitez d’être comme le garçon qui criait au loup parce que vos amis pourraient ne plus être à l’écoute lorsque vous aurez besoin qu’ils écoutent.
5. **N’oubliez pas qui sont vos lecteurs et respectez-les**. Étant donné que tout le monde peut afficher sur les médias sociaux, chaque membre du syndicat devient un « ambassadeur » du mouvement ouvrier. Vous communiquez à de vraies personnes sur Facebook: Surveillez votre ton, ne criez pas, et ne soyez pas méchant.
6. **La variété des multimédias**. Les images, les vidéos, les sondages interactifs sont plus forts que le texte seul. La recherche continue de démontrer que le multimédia stimule l'engagement social. Les messages vidéo en direct de Facebook et les photos ont un taux d'interaction plus élevé (87 %) que la combinaison des liens partagés et les mises à jour de statut par texte seulement.
7. **Révisez.** Ça ne prend qu'une minute, et ça peut faire la différence entre une mise à jour de statut qui fait sens et une qui ne fonctionne pas. Sur Facebook, vous êtes heureusement en mesure de corriger un message avec le bouton « *edit your post* ». Corrigez les erreurs promptement, puisque des mauvais faits, le mauvais choix de mot ou la syntaxe peut rapidement conduire à des désaccords indésirables et des débats inutiles.

## À éviter:

1. **Ne pas trop partager!** Une fois à l’aise avec les médias sociaux, il peut être tentant de tout partager, mais assurez-vous de seulement partager les choses qui sont utiles et nécessaires. Les renseignements personnels qui ne sont pas essentiels à votre objectif n'ont pas besoin d'être affichés sur les médias sociaux, alors ne vous sentez pas comme si vous devez afficher chaque petite (ou grande) nouvelle de votre groupe sur la page de votre section locale.
2. **N’affichez des renseignements ou liens sans vérifier vos sources.** Vos amis ont naturellement confiance en vous, gardons-le ainsi. Cela signifie vérifier la source de l'information deux fois avant de partager. Vérifiez d'où provient l’information. Provient-il d'un site Web pro-employeur, d'un groupe de réflexion ou des médias? Les "fausses nouvelles" ne sont pas une chose nouvelle pour les travailleurs. Les employeurs n'ont jamais hésité à utiliser de la propagande trompeuse pour atteindre leur but.
3. **Ne vous inquiétez pas de tous les commentaires ou ne sentez-vous pas obligé de répondre à tous.** L’important c’est les tendances et non les trolls! Parfois, il n'y a pas assez de temps pour répondre à chaque commentaire et vous ne devriez pas, alors ne vous stressez pas. Bien que les médias sociaux soient importants, l'interaction dans la section des commentaires ne va pas toujours atteindre les résultats que vous désirez et peut parfois blesser plus qu’aider.
4. **Ne dites rien sur les médias sociaux que vous ne voudriez pas publier dans un journal.** Ce que vous partagez peut être cité par les journalistes sans autorisations, donc n’affichez rien que vous ne voudriez pas qu'ils publient.
5. **Ne devenez pas une source d’information pour votre employeur**. Ne partagez rien au sujet de vos collègues, de votre syndicat, de vos amis ou de votre famille sur Facebook qu'ils ne voudraient pas qui soit connu publiquement. Vous êtes responsable de protéger leur vie privée ainsi que la vôtre.
	1. Ne soyez pas « ami » avec votre patron sur Facebook. Cela peut sembler évident, mais avez-vous vérifié minutieusement si vous étiez amis avec les amis de votre patron, votre superviseur ou toute personne proche des Ressources Humaines? De nombreux guides de RH se réfèrent maintenant à l'importance de devenir « amis » avec les employés afin de mieux surveiller et noter le comportement des employés. Ils pourraient enregistrer vos activités sur votre profil, les messages que vous affichés, ce que vous aimez et partagez.
	2. Nettoyer sa liste d’ami est aussi important que de connaitre vos paramètres de sécurité afin de mieux protéger vos d'informations, votre profil et vos messages. Vous pouvez créer des obstacles pour protéger votre vie privée, mais vous ne pouvez pas cacher parfaitement quoi que ce soit sur Facebook.
	3. Attention aux faux profils! Si vous obtenez une demande d'ami d’étrangers avec qui vous partagez peu ou pas d'amis, il est bon de vérifier avec vos amis!
	4. Les « groupes secrets » demeurent rarement secrets. N’oubliez pas que n’importe qui peut faire une « capture d’écran ».

Pour plus de renseignements, consultez : [**https://scfp.ca/lignes-directrices-relatives-aux-medias-sociaux**](https://scfp.ca/lignes-directrices-relatives-aux-medias-sociaux)ml/COPE491